

Quels acteurs pour une nouvelle gouvernance mondiale ?

Les pays en développement au cœur des solutions

Coalitions pour relever le défi du changement climatique

Bhupinder Chimni

[IEA de Nantes, 2018-2019]

Bhupinder Chimni fut, jusqu'en 2017, professeur de droit international à la School of International Studies de l'université Jawaharlal Nehru à New Delhi (Inde). Il a été professeur invité aux universités de Brown, de Tokyo, de Cambridge, d'Harvard, du Minnesota, à l'université américaine du Caire et au *Max Planck Institute of Comparative and International Law* à Heidelberg. Il est membre associé de l'Institut de droit international et membre du Conseil académique de l'*Institute of Global Law and Policy* de la faculté de droit de l'université de Harvard. Parmi ses publications figure *International Law and World Order: A Critique of Contemporary Approaches* (Cambridge University Press, 2017).



Chimni © Delory 2018

DROIT INTERNATIONAL ET JUSTICE MONDIALE

Pauvreté, inégalités croissantes, migrations, commerce inéquitable et changement climatique : le monde est aujourd'hui confronté à une série de problèmes auxquels la communauté internationale doit s'attaquer de toute urgence. La situation actuelle s'explique en grande partie par le caractère inique du droit international et des institutions internationales en vigueur. Au lieu d'être des instruments de coopération instaurant un ordre mondial juste et durable, ces lois et institutions contribuent souvent à créer ou à aggraver des problèmes mondiaux.

Du point de vue des pays en développement (PED), l'un des principaux problèmes est qu'un grand nombre de régimes juridiques internationaux, sous le contrôle d'institutions telles que l'OMC, la Banque mondiale et le FMI, privent les PED d'une marge d'action suffisante pour mener leur développement de manière indépendante. Par exemple, l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) a eu de graves répercussions sur le droit à la santé des pauvres. Certaines des normes imposées par cet accord sont le fruit de pressions de grandes sociétés pharmaceutiques souhaitant préserver ou augmenter leur profit. Elles ont rendu inabordable le prix de médicaments pourtant nécessaires à la survie de certains. Une déclaration sur les ADPIC et le droit à la santé a été adoptée par l'OMC en 2001, mais elle est restée lettre morte : les pays développés ont réagi en créant des obstacles interprétatifs et pratiques, ou en appliquant des normes plus strictes – dites ADPIC Plus – aux accords commerciaux non OMC.

Le manque de marge de manœuvre politique caractérise également les domaines de l'investissement étranger et des politiques monétaires et financières. Les PED y sont limités par des lois internationales bilatérales et multilatérales. Même dans ces domaines stratégiques, ils ne peuvent donc mener de politique indépendante. Le droit international de l'investissement est codifié par divers accords internationaux (traités de protection des

investissements, accords de l'OMC sur les investissements et le commerce des services, etc.) qui accordent de

.....

Les problèmes des pays en développement sont souvent la conséquence de la conformité aux règles des institutions internationales qui historiquement soutiennent ou justifient des politiques qui tendent à avantager les pays industrialisés avancés.

nombreux droits aux sociétés multinationales en matière d'accès, d'établissement et de fonctionnement.

En revanche, aucune obligation contraignante ne leur a été imposée par le droit international à l'égard des peuples des États hôtes. Toutes les tentatives de faire adopter au niveau mondial un code de conduite contraignant pour les multinationales ont échoué pour le moment.

Ces multinationales pratiquent souvent l'exploitation des ressources

..... **naturelles des pays les plus démunis pour en faire profiter leurs actionnaires, traitant avec indifférence les droits sociaux, culturels et économiques des pays d'accueil. La République démocratique du Congo est par exemple l'un des pays les plus riches en ressources naturelles du monde. Elle accueille de nombreuses multinationales, mais sa population est parmi les plus pauvres de la planète.**

Prenons le problème mondial des réfugiés. Les flux de réfugiés les plus importants aujourd'hui proviennent d'Afghanistan, d'Irak, de Libye et de Syrie, pays dans lesquels les pays occidentaux sont intervenus au nom de la promotion de la démocratie ou de la protection des droits humains. Près de 80 à 85 % des réfugiés de ces pays bénéficient d'une protection dans les PED. Et lorsque les 15 à 20 % de demandeurs d'asile restants cherchent refuge en Europe, en Australie ou en Amérique du Nord, ils se heurtent à des mesures juridiques et administratives dont l'objectif est de les tenir à l'écart, ce en violation totale de l'esprit - et souvent de la lettre - de la Convention de Genève (convention des Nations Unies sur le statut des réfugiés de 1951).

Quant au changement climatique, la politique industrielle des pays développés au cours des deux derniers siècles en est la principale responsable. Mais les efforts des pays développés pour y remédier et réduire son impact ne sont guère vigoureux. Il est extrêmement improbable que l'Accord de Paris sur le changement climatique de 2015 puisse atteindre son objectif (maintenir la température moyenne mondiale en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels). En parallèle, le principe de responsabilité commune et différenciée applicable aux pays en développement est dilué dans l'Accord de Paris. Il peut être craint que l'aide financière qui devait être accordée aux PED pour faire face au changement climatique ne se

concrétise pas dans un avenir proche.

En dépit de la partialité des arrangements juridiques et institutionnels internationaux existants, l'opinion dominante demeure que le défi de la pauvreté et du développement durable peut être relevé par les pays pauvres s'ils mettent en place les « bonnes » institutions sociales, juridiques et politiques au niveau national, avec l'aide au développement des pays riches. Ce point de vue est toutefois de plus en plus remis en question. S'il est nécessaire de créer des institutions appropriées, les problèmes des PED ne peuvent plus seulement être traités dans le cadre de l'État-nation car ils sont souvent la conséquence de la conformité aux règles internationales et/ou aux décisions des institutions internationales qui historiquement soutiennent ou justifient des politiques qui tendent à avantager les pays industrialisés avancés. Les PED doivent les suivre à cause de ce que l'on peut appeler la « coercition structurelle » : les pays puissants peuvent rendre extrêmement coûteux le fait de rester à l'écart.

Par conséquent, des universitaires progressistes et des organisations de la société civile mondiale avancent que lorsque les lois internationales risquent d'avoir un impact négatif sur les politiques des PED ou d'avoir de graves conséquences pour la vie des gens ordinaires, ceux-ci devraient être entendus. C'est ce qu'on appelle le « principe de tous les concernés » (*all-affected principle*).

Les principales mesures que peuvent prendre les pays riches comprennent l'arrêt des « interventions humanitaires » armées dans les PED – sauf pour prévenir un génocide ou des violations flagrantes des droits humains, l'octroi d'une aide financière aux PED pour faire face aux problèmes comme le changement climatique, et l'accueil d'une part équitable des réfugiés mondiaux dans le cadre d'un partage équitable des responsabilités. Les lois et les institutions internationales doivent être réformées d'urgence pour soutenir ces objectifs.

En outre, comme l'ont fait valoir de nombreux philosophes politiques de premier plan tels John Rawls : à l'ère de l'hyper-mondialisation, il n'est plus possible d'affirmer que l'idée de justice n'a de sens qu'au niveau de l'État-nation. Aujourd'hui, des penseurs importants comme le lauréat du prix Nobel d'économie Amartya Sen et le professeur de philosophie à l'université Yale Thomas Pogge, ont présenté des arguments convaincants en faveur de la réalisation de la justice mondiale par le dialogue démocratique : un dialogue entre toutes les parties prenantes, y compris les acteurs non étatiques.

.....

Pour aller plus loin

Retrouvez l'article de **Buphinder Chimni** en version originale, ses références et des contenus complémentaires sur fellows.rfiea.fr

Adrian Macey

[IEA de Nantes, 2019]

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : FAUT-IL DÉSESPÉRER ?

En ce début d'année 2019, les mauvaises nouvelles ne manquent pas pour qui s'inquiète de notre capacité à venir à bout du défi du réchauffement de la planète. Les signes du dérèglement sont omniprésents : les scientifiques nous annoncent que la fonte des glaces de l'Antarctique est bien plus rapide que projetée, une sécheresse en Australie s'accompagne de températures allant jusqu'à 50 °C, et Wellington, la ville où j'habite en Nouvelle-Zélande, vient de connaître la température la plus élevée de son histoire. Aux États-Unis, une perturbation descend de l'Arctique apportant des températures de moins 50 °C. Ces extrêmes de chaud et de froid sont le résultat d'une même cause.

Au cours de sa longue carrière diplomatique, Adrian Macey a été ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France et en Thaïlande, ambassadeur de la Nouvelle-Zélande pour le changement climatique mais aussi responsable de toutes les négociations commerciales pour la Nouvelle-Zélande. Il a quitté les affaires étrangères en 2010 pour servir comme vice-président, puis président des négociations sur le Protocole de Kyoto. Il est aujourd'hui professeur de sciences politiques à l'université Victoria de Wellington, au *New Zealand Climate Change Research Institute* de la *School of Geography and Earth Sciences*, et à l'*Institute for Governance and Policy Studies* de la *School of Government*. Ses sujets de recherche comprennent notamment les politiques climatiques, les liens entre la science et la politique, la gouvernance internationale, et les relations commerciales.

Du côté des États, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont repris leur progression. L'année 2018 a vu une augmentation globale de presque 3 %, faisant suite à une augmentation du même ordre de grandeur en 2017. Dans plusieurs pays d'Asie, de nouvelles centrales à charbon – la source d'électricité la plus polluante – sont en projet. En France, une hausse des taxes sur les carburants, en phase avec la nécessaire transition énergétique, a été abandonnée suite au mouvement des gilets jaunes, marquant ainsi un recul de l'action gouvernementale.

La coopération internationale est à l'avenant. Certes, les pays réunis en décembre 2018 à Katowice en Pologne ont conclu un accord à l'arrachée sur des règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris. Mais faute de consensus, ils ont dû reporter la question importante des marchés carbone. De plus, il n'y a eu aucun progrès sur le niveau d'« ambition », c'est-à-dire les actions et les engagements concrets des États pour réduire les émissions de GES. Et cela en dépit de l'inquiétant rapport annuel sur l'écart entre les besoins et les perspectives de réduction des GES du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Dans sa mouture 2018, ce « gap report » a une nouvelle fois conclu que les engagements des États restent très loin des objectifs fixés. Une vague de pessimisme pourrait aisément s'abattre sur nous face à une telle accumulation de nouvelles à laquelle il convient d'ajouter l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement hostile à l'Accord de Paris dans un pays essentiel aux efforts en faveur du climat : le Brésil.

Y a-t-il des lueurs d'espoir devant ce tableau très sombre ? Aussi étonnant que cela puisse paraître, la réponse est oui. D'abord, l'Accord de Paris est vraiment universel, réunissant la quasi-totalité des pays du monde. Il est entré en vigueur en un temps record et il fixe l'objectif de limitation du réchauffement bien en deçà de 2 °C, vers 1,5 °C. Fait essentiel, cette limitation est accompagnée de l'idée-clé qu'atteindre ce but doit se traduire par une transition énergétique globale avant la fin du siècle. C'est une base solide et durable, même si on déplore actuellement les engagements inadéquats des pays. Les experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dans leur rapport spécial sur la possibilité des 1,5 °C nous disent qu'atteindre cet objectif reste techniquement possible.

Mais c'est surtout en regardant ailleurs que chez les gouvernements réunis dans les négociations internationales – qui représentent toujours le plus petit dénominateur commun – que l'on peut se permettre un brin d'optimisme. Depuis le début de cette phase des négociations climat, en 2005, l'économie mondiale a beaucoup évolué en faveur des énergies propres sous l'effet des



progrès technologiques et des conditions du marché. Même en l'absence d'une tarification carbone autre que ponctuelle ou insuffisante, les investissements globaux en centrales électriques à base de sources renouvelables dépassent, de loin, celles à base de sources fossiles. Le coût du solaire continue de chuter, à tel point que dans un grand nombre de pays, le charbon n'est plus compétitif.

Deuxième source d'optimisme : l'éveil des acteurs « non-étatiques ». Les grandes entreprises, les villes et les collectivités locales s'engagent de plus en plus sans attendre les gouvernements. Une centaine de méga-cités de tous les continents collaborent au sein de l'organisation « C40 » qui est actuellement présidée par la maire de Paris, Anne Hidalgo. Ces très grandes villes s'engagent à se mettre sur une trajectoire correspondant aux objectifs de l'Accord de Paris. Le groupe « We are still in » (nous sommes toujours impliqués) s'est formé en 2017 en réaction à l'intention du président Trump d'abandonner l'Accord de Paris. Cette alliance comprend plus de deux mille entreprises et presque trois cents villes américaines. Ses membres ont pour but de faire respecter les engagements des États-Unis sous l'Accord de Paris par leurs propres actions. Les multinationales iconiques telles que Microsoft, Apple, McDonald's et Starbucks y figurent à côté de grandes villes comme New York et Los Angeles. Ils ne manquent pas de moyens : réunis ensemble ils représentent plus d'un tiers de l'économie américaine, et environ 40 % de la population. Un autre atout des grandes entreprises,

c'est qu'elles sont capables de faire avancer ou du moins encourager l'action dans les pays où elles sont implantées, notamment quand elles cherchent à réduire l'empreinte carbone de leurs chaînes de production et de distribution. Unilever par exemple cherche à se fournir exclusivement en énergie renouvelable, ce qui va contribuer à la transition énergétique dans tous les pays de son réseau international. Enfin, il faut ajouter l'influence croissante de la société civile : les opinions publiques font pression à la fois sur les gouvernements et sur les entreprises comme en témoigne notamment le mouvement pour le désinvestissement des énergies fossiles.

Au vu de ces différents facteurs, quelle stratégie mettre en place pour s'en sortir ? **Dans l'immédiat, il est évident qu'il ne serait pas prudent de compter sur les seuls gouvernements pour accélérer le mouvement.** Il faut que les acteurs s'engagent ensemble, en plus de leurs actions autonomes. Les dix à quinze années à venir sont peut-être l'occasion de la dernière chance car, durant cette période, d'importants investissements dans l'infrastructure énergétique seront nécessaires. C'est le moment de prendre un tournant définitif vers l'énergie propre. Pour tous les pays, des plans de transition énergétique s'imposent. En même temps, comme le montre si bien l'exemple de la taxe sur les carburants en France, pour réussir, cette transition doit s'accomplir de façon équitable, un point reconnu d'ailleurs comme impératif dans l'Accord de Paris. Mener à bien cette transition relève de la justice sociale autant que de technologies et de calculs économiques. Et ce sera là un rôle essentiel des gouvernements.

4 instituts d'études avancées en réseau

IMéRA, IEA d'Aix-Marseille
Collegium de Lyon
IEA de Nantes
IEA de Paris
Direction éditoriale
Olivier Bouin
Aurélien Louchart
Julien Ténédos



FONDATION
RÉSEAU FRANÇAIS
DES INSTITUTS
D'ÉTUDES AVANCÉES

THE CONVERSATION



Fondation RFIEA
contact@rfiea.fr
01 40 48 65 57
rfiea.fr
fellows.rfiea.fr

Pour aller plus loin

Retrouvez l'article d'**Adrian Macey**, ses sources et des références complémentaires sur fellows.rfiea.fr

CONFÉRENCE

Dans le cadre des événements actuels en Algérie, l'**IMéRA** réunit cinq intellectuels algériens aux orientations disciplinaires et expériences diverses pour débattre de la crise institutionnelle algérienne. Les interventions de l'historien **Amar Mohand-Amer** (résident de l'IMéRA en 2017-2018), de l'économiste Nour Meddahi, de l'éditorialiste Ihsane El Kadi, du sociologue Lahouari Addi et de la juriste Fatiha Benabbou-Kirane apporteront une **analyse en profondeur de la dynamique singulière qui anime les institutions algériennes**. Ses déterminants, les antagonismes qui la nourrissent et ses évolutions possibles à court terme seront passés au peigne fin. **Raouf Boucekkine**, directeur de l'IMéRA, modérera la conférence.

Le 29 mars 2019 de 14h30 à 18h
IMéRA, 2 Place Leverrier, 13004 Marseille



APPEL

À CANDIDATURES

L'**IEA de Paris** lance quatre appels à candidatures pour des résidences de recherche de 5 ou 10 mois durant l'année universitaire 2020-2021. Ceux-ci sont destinés à des chercheurs de haut niveau, titulaires d'un doctorat depuis au moins deux ans et ne travaillant pas en France. Un appel est ouvert à toutes les disciplines des sciences humaines et sociales. Les autres s'inscrivent respectivement dans les programmes « cerveau, culture et société », « menaces importantes et urgentes pesant sur l'avenir de nos sociétés » et « changements majeurs : impacts et dimensions éthiques de la transition environnementale / de l'intelligence artificielle »

Date limite de dépôt des dossiers :
15 avril 2019 sur paris-iea.fr

CONFÉRENCE

Climat, éducation, eau, santé... **Gaël Giraud** nous invite à sortir de la binarité d'un système public/privé afin d'envisager et d'expérimenter de **nouvelles formes de gouvernance et de gestion basées sur le bien commun**. Directeur de recherche au CNRS, économiste en chef à l'Agence française de développement (AFD) et membre associé de l'**IEA de Nantes**, il a exposé, dans une conférence au Lieu Unique, les atouts de cette approche par les biens communs. Il s'est appuyé sur son expérience à l'AFD car les biens communs sont d'ores et déjà un élément structurant du dialogue de politique publique mené par l'Agence avec les pays partenaires du Sud.

Pour regarder le replay de sa conférence :
<https://bit.ly/2NlceVn>